

Avis de constitution

SOCIETE « ACHAT TOMBOLA AFRIQUE » en abrégé « ATA »

Siège Abidjan Cocody Angré Groupement 4000C,  
Villa numéro PADA 66, Lot 378, Ilot 00

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 11/08/2025 reçus par Me BOUA Georges Christian, et enregistrés au CEPICI le 25/04/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ACHAT TOMBOLA AFRIQUE » en  
abrégé « ATA »

Objet : ? La vente promotionnelle ;  
? La conception et l'organisation de vente  
promotionnelle ;

- La participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus ; par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'association en participation ou autrement ;

- Et plus généralement toutes activités et toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan Cocody Angré Groupement 4000C,  
Villa numéro PADA 66, Lot 378, Ilot 00

Dirigeant(s) M N'GUESSAN KONAN YVES (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-05230 du 28/10/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°65978/GTCA/RC/2025 du 28/10/2025

